

Campagne de stérilisation des chats errants et initiatives citoyennes

Pour l'instant, la loi ne prévoit aucune obligation pour les communes de stériliser les chats errants qui peuplent ses quartiers. Cependant, certaines communes ont pris l'initiative de mener des campagnes de stérilisation et nous les en félicitons !

Certains citoyens ont pris les choses en mains dans leur quartier comme, par exemple, sur les hauteurs de Flémalle où les habitants ont constitué une cagnotte afin de faire stériliser les chats errants.

Votre SRPA, quant à elle, mène une campagne de stérilisation des chats errants depuis plus de 20 ans. A la demande de ses membres, elle « capture » les chats errants peuplant un quartier, les stérilise à ses frais, puis les relâche dans le quartier d'où ils proviennent. Grâce à cette action ainsi qu'à la stérilisation systématique des chats proposés à l'adoption, c'est plus de 30.000 chats qui ont été stérilisés par la SRPA depuis 1995. Soulignons qu'il y a 20 ans, c'est plus de 600 chatons qui entraient au refuge chaque semaine. A présent, nous en comptons « seulement » quelques dizaines !

